

19-DEC-2006

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

**WILSON®  
RÉGAL À SOURIS  
avec chlorophacinone**

Prêts à employer  
Grains de millet imprégnés pour tuer les souris

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 14058 LOI P.A.

GARANTIE : chlorophacinone 0,005 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

50 g

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~  
P.O. Box 21001,  
Brantford, ON  
N3R 7W9

Sure-Gro IP Inc.

**MODE D'EMPLOI :** Pour les souris communes (*Mus musculus*), défoncez le trou sur le devant de la boîte. Placer des boîtes de 50 g à des intervalles de 3 à 4 m. Réapprovisionner les stations d'appât pendant au moins 15 jours ou aussi longtemps que les souris continuent à en consommer. Utiliser à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les produits prémesurés offerts en emballages serrés. Porter des gants de caoutchouc lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs.

**PREMIERS SOINS :** Ce produit contient un anticoagulant chimique et, en cas d'ingestion accidentelle par des êtres humains, des animaux domestiques, familiers ou sauvages, cette substance peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. **En cas de contact avec les yeux,** les rincer à grande eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau,** bien laver la peau à l'eau et au savon. **En cas d'ingestion,** provoquer le vomissement en faisant boire un ou deux verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La vitamine K<sub>1</sub>, sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées ou administrée par la bouche, est suggérée comme traitement curatif pour un tel empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée en établissant les temps de prothrombine prolongés (T.P.) afin de déterminer la thérapie appropriée. On devra effectuer des traitements répétés si les temps de prothrombine l'exigent.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

**ÉLIMINATION :** Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les rongeurs morts aux ordures ménagères ou les enterrer.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.